



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 juillet 2020

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020

Du 31 août au 4 septembre 2020, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Document de programme par pays pour le Bélarus

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 5,52 millions de dollars : 1,52 million provenant de ressources ordinaires et 4 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Troisième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rose

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	0,68	1,0	1,68
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,35	1,7	2,05
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,37	1,3	1,67
Coordination du programme et assistance		0,12	-	0,12
Total		1,52	4	5,52

I. Considérations générales

1. Le Bélarus entre dans la troisième décennie du XXI^e siècle en tant que pays à revenu intermédiaire supérieur. Entre 1995 et 2019, la valeur de l'indice de développement humain du pays a augmenté de 24,5 % et le pays s'est classé 50^e parmi les 189 pays et territoires du monde entier. Le pays a considérablement réduit la pauvreté et a conservé un faible degré d'inégalité des revenus, avec un degré relativement élevé d'égalité des sexes, se classant au 28^e rang du classement mondial de l'indice d'écart entre les sexes et au 27^e rang selon l'indice d'inégalité des sexes.

2. D'après les données préliminaires du recensement de 2019, la population du pays est passée de 9,5 millions à 9,4 millions d'habitants au cours des dix dernières années. D'ici 2025, le nombre de personnes de plus de 65 ans dépassera le nombre d'enfants (de moins de 15 ans). Le manque de services adaptés aux besoins des personnes âgées dans le contexte du vieillissement de la population accroît la vulnérabilité de ce groupe, en particulier dans les situations d'urgence et les situations humanitaires.

3. Le vieillissement de la population et l'exode des jeunes sont les deux principaux défis du développement durable qui peuvent avoir un impact négatif sur le développement socio-économique du pays, imposer une charge financière au budget de l'État, accroître la pression sur les systèmes de protection sociale et aboutir à la non-réalisation des Objectifs 1, 3 et 10 de développement durable.

4. La proportion de personnes vivant dans les villes a atteint un pic de 77,5 % en 2019, tandis que la population rurale a diminué de plus de 30 % au cours des 20 dernières années, principalement en raison du faible taux de natalité et de l'intense migration interne des villages vers les villes. Le taux de fécondité total est de 1,4 enfant par femme, ce qui est inférieur au niveau de remplacement. L'inversion du déclin démographique est l'une des principales priorités du gouvernement. Selon le projet de stratégie nationale sur le développement durable, le gouvernement cherche à porter la fécondité à 1,7 d'ici 2035.

5. Au Bélarus, les femmes vivent en moyenne dix ans de plus que les hommes, ce qui constitue l'un des plus grands écarts d'espérance de vie entre les hommes et les femmes dans le monde. Elle est principalement due à des modes de vie malsains et à un mauvais comportement des hommes en matière de santé.

6. Le Bélarus a obtenu des résultats positifs en matière de réduction de la mortalité maternelle et de couverture quasi universelle des soins prénataux. De 2000 à 2019, le taux de mortalité maternelle a été réduit de manière significative (de 22 pour 100 000 naissances vivantes à 1 pour 100 000 naissances vivantes). Grâce à une forte volonté politique, le pays a réalisé d'importants investissements financiers dans des services de santé maternelle de haute qualité, y compris l'orientation des patients, les rendant ainsi totalement accessibles.

7. Selon l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) 2019, 66 % de l'ensemble des femmes (âgées de 15 à 49 ans) ont satisfait leur besoin de contraception moderne. On observe une utilisation plus faible des moyens de contraception modernes chez les femmes pauvres (59 %) et chez les femmes vivant dans les zones rurales (63 %). La faible sensibilisation des femmes et le faible accès aux conseils en matière de planification familiale dans les zones rurales (par rapport aux zones urbaines) ainsi que l'accessibilité limitée des contraceptifs peuvent être des facteurs qui contribuent à ces disparités.

8. Le cancer du col de l'utérus reste un problème de santé reproductive crucial en raison des taux élevés de morbidité et de mortalité. Les données officielles montrent que plus de 300 femmes meurent chaque année du cancer du col de l'utérus. L'absence de dépistage organisé et la faible sensibilisation des femmes à la prévention et au traitement du cancer du col de l'utérus augmentent le risque d'un taux d'incidence et de décès accru de cette maladie.

9. Au Bélarus, les jeunes n'ont pas accès à une éducation sexuelle complète obligatoire à l'école. Récemment, des cours facultatifs ont été proposés par les écoles pour les jeunes (âgés de 15 à 17 ans). L'absence d'éducation sexuelle complète conduit à des modes de vie

malsains et à des comportements dangereux chez les jeunes. Les données de l'enquête MICS de 2019 montrent que seule la moitié des garçons et des filles âgés de 15 à 19 ans avaient des connaissances adéquates sur la transmission du VIH. Et 46 % des filles et 58 % des garçons âgés de 15 à 19 ans avaient déjà consommé de l'alcool. Les modes de vie malsains chez les jeunes ont un impact négatif sur leur santé à l'âge adulte et augmentent le risque de mortalité précoce. Les adolescents handicapés sont l'un des groupes les plus vulnérables de la société, car ils ont un accès limité aux services de santé et d'éducation et ne s'engagent guère dans leur communauté.

10. Au Bélarus, les attitudes patriarcales et les stéréotypes sexistes concernant les rôles des femmes et des hommes dans la société et la famille sont encore très répandus. Selon l'enquête sur les générations et les sexes, la répartition acceptable des rôles dans la société ne donne que 6 % au rôle de leadership des femmes dans l'élaboration des politiques, laissant 55 % au leadership masculin et 39 % au leadership égalitaire. En moyenne, les femmes passent deux fois plus de temps que les hommes à s'occuper du ménage et des personnes à charge, tandis que 77,4 % des hommes et 74,8 % des femmes estiment que les femmes s'en sortent mieux que les hommes pour ce qui est de s'occuper des jeunes enfants. Il est à noter que les hommes ne prennent qu'un pour cent du congé parental par an. Dans le même temps, les femmes représentent plus de 57,7 % des étudiants de l'enseignement supérieur et 49,6 % de la population économique active. Les femmes sont plus présentes dans les domaines des sciences humaines et sociales, qui ont des emplois moins bien rémunérés, que les hommes qui dominent le marché du travail avec des salaires plus élevés, comme la technologie, l'économie, la gestion et la construction. En conséquence, les femmes du Bélarus connaissent un écart salarial pouvant aller jusqu'à 25 % par rapport aux hommes.

11. Les stéréotypes et les normes sociales existants contribuent à la propagation de la violence à l'égard des femmes, les femmes âgées et les femmes handicapées étant les plus exposées. Selon les résultats de l'enquête de 2018 sur la violence à l'égard des femmes, 52,4 % des femmes ont subi au moins une fois dans leur vie un type de violence quelconque et 33 % ont subi des violences physiques et sexuelles au cours de leur vie. La violence à l'égard des femmes a un impact négatif sur la santé procréative et peut empêcher les femmes de choisir quand et combien d'enfants elles veulent avoir.

12. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a identifié quatre domaines stratégiques prioritaires : (a) la transition verte pour une croissance inclusive et durable ; (b) les adolescents et les jeunes ; (c) la transformation numérique et l'innovation sociale ; et (d) une société équitable pour les hommes et les femmes. Les priorités stratégiques sont basées sur les accélérateurs des ODD reconnus par la mission des Nations Unies pour l'intégration, l'accélération et le soutien aux politiques (MAPS) et soutiennent les priorités spécifiées dans la feuille de route de mise en œuvre des ODD. Le programme de pays est pleinement aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et contribue directement à deux résultats : sur les adolescents et les jeunes, et sur l'égalité des sexes. Le FNUAP s'appuiera sur ses avantages comparatifs, à savoir être un leader dans la promotion de l'égalité des sexes et la prévention de la violence sexiste, intégrer l'intelligence démographique dans l'élaboration des politiques, et apporter des innovations et des partenariats avec le secteur privé pour répondre aux besoins des populations vulnérables, notamment les jeunes, les personnes âgées, les résidents ruraux et les personnes handicapées.

13. Le programme de pays proposé est aligné sur les résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et contribuera à la réalisation du Programme 2030 en partenariat avec les agences des Nations Unies. Pour un impact maximal, le FNUAP collaborera avec le PNUD, l'UNICEF, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) afin d'intégrer l'égalité des sexes et de cibler les personnes laissées pour compte afin d'obtenir des résultats transformateurs. En joignant ses efforts à ceux d'ONU--Femmes, le FNUAP contribuera à

faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les régions du pays en travaillant sur le changement des comportements autour des rôles et des opportunités des hommes et des femmes, sur l'implication des hommes dans les soins aux enfants et sur le partage équitable des tâches domestiques. Avec le Bureau du coordinateur résident des Nations Unies, le FNUAP présidera le groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et coordonnera les efforts communs des Nations Unies pour l'égalité des sexes dans le pays.

14. Le programme de pays s'appuiera sur les résultats du cycle de programmation précédent, qui a apporté des changements significatifs dans l'approche des services de santé sexuelle et reproductive (SSR), notamment l'alignement des directives et protocoles nationaux sur les normes internationales, l'introduction de nouveaux programmes et méthodologies, et la reconnaissance des besoins des personnes handicapées en matière de SSR, ce qui a conduit à l'adaptation des normes pertinentes. Le programme précédent a établi un dialogue de partenariat intersectoriel, réunissant les institutions de l'État, la société civile et le secteur privé, afin de collaborer pour mettre fin à la violence domestique et développer un modèle multisectoriel de réponse globale à la violence domestique. Le système de données démographiques a été renforcé par l'établissement de capacités nationales en matière de gestion des données démographiques et l'introduction de bases de données de haute qualité pour gérer les données démographiques pertinentes ventilées par sexe, âge et zone géographique.

15. En réponse à la pandémie de COVID-19, le FNUAP a joint ses efforts à ceux d'autres agences des Nations Unies au Bélarus et de partenaires nationaux pour protéger et répondre aux besoins des personnes âgées, des femmes enceintes, des femmes dans les maternités et des femmes travaillant dans le domaine de la santé et des services sociaux. Au sein de l'équipe de gestion des crises des Nations Unies, le FNUAP co-préside des groupes de travail sur la santé et sur les groupes vulnérables afin d'identifier les besoins immédiats et à long terme et de trouver des solutions communes. La crise COVID-19 devrait avoir des effets sociaux et économiques négatifs disproportionnés sur les groupes les plus vulnérables et accentuer les disparités existantes entre les sexes ; cette situation sera suivie et traitée dans le cadre du programme de pays proposé.

16. Le programme tient compte des recommandations stratégiques issues de l'évaluation du programme de pays précédent : (a) évaluer la vulnérabilité des groupes et des personnes qui sont laissés pour compte ; (b) préconiser, allouer des ressources et utiliser des approches innovantes pour faire progresser la planification familiale et mettre fin à la violence sexiste, en se concentrant sur les jeunes et les personnes âgées et en appliquant des approches de la santé des hommes et des femmes qui tiennent compte des différences entre les sexes ; (c) renforcer l'accent mis sur le développement régional et les régions isolées du pays.

II. Priorités du programme et partenariats

17. La vision du programme de pays pour la Décennie d'action à l'horizon 2030 est que tous les membres de la société, en particulier ceux qui sont plus défavorisés, ont les mêmes droits de jouir d'une vie saine, sans discrimination ni violence, de vivre dans la dignité et d'avoir la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel. Pendant la période 2021-2025, le FNUAP orientera ses efforts vers l'élimination des obstacles sociétaux qui limitent la jouissance de l'égalité des droits et des choix entre les hommes et les femmes, en mettant l'accent sur les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, en tant qu'accélérateurs et catalyseurs de la réalisation du Programme 2030. Le programme de pays s'appuiera sur des stratégies réussies de réduction de la mortalité maternelle pour faire progresser ce résultat transformateur dans d'autres pays grâce à une coopération horizontale et triangulaire, et tirera davantage parti du secteur privé florissant pour favoriser les partenariats et l'innovation afin d'accélérer la mise en œuvre de la Décennie d'action et la réalisation des priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

18. Le programme permettra d'exploiter et d'intensifier les interventions dans les régions afin de donner aux acteurs et aux communautés locales les moyens de plaider en faveur du changement social et de la justice pour tous, avec un engagement ferme en faveur des trois résultats transformateurs du FNUAP : mettre fin à la mortalité maternelle évitable ; mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; mettre fin à la violence sexiste et aux pratiques néfastes. En se basant sur le succès du gouvernement dans la réduction significative des décès maternels évitables, le FNUAP va promouvoir l'expérience du pays, dans toute la région et dans le monde, pour aider d'autres pays à atteindre ce résultat.

19. Le programme proposé est aligné sur les priorités du projet de Stratégie nationale sur le développement durable 2035, le projet de Stratégie nationale sur le vieillissement dans la dignité, et les programmes et plans nationaux sur les soins de santé, la sécurité démographique, la protection sociale et l'emploi, et l'égalité des sexes. Le programme contribuera à la réalisation des Objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17, dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, avec l'objectif global d'aider le pays à faire face à ses défis démographiques, par la collecte, l'analyse et la prévision des données, et à réaliser l'égalité des sexes.

20. Le programme aidera le Bélarus à atteindre les objectifs nationaux définis comme prioritaires au cours des consultations nationales et exprimés lors du sommet de Nairobi : (a) intégrer une approche de genre, y compris l'analyse de genre et les principes de budgétisation de genre, pour le développement des principaux programmes nationaux de développement ; (b) développer et mettre en pratique des politiques d'emploi d'entreprise sensibles au genre et favorables à la famille, permettant aux femmes et aux hommes de combiner efficacement leur vie professionnelle avec l'éducation des enfants et les obligations familiales ; (c) mettre en œuvre la stratégie nationale sur le vieillissement, en assurant l'égalité des droits des femmes et des hommes de plus de 60 ans à participer à la vie socio-économique ; (d) supprimer les obstacles et garantir le libre accès des femmes et des hommes handicapés à des services de santé reproductive et sexuelle sensibles au genre et aux structures d'éducation correspondantes. Le programme accordera la priorité aux approches sensibles au genre et au dialogue politique pour améliorer l'accès au planning familial et aux politiques favorables à la famille, et utiliser les innovations et les partenariats du secteur privé pour répondre aux besoins des plus démunis.

21. Il s'attachera également à garantir les droits des personnes vulnérables : les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant dans les zones rurales et les personnes âgées, en particulier les femmes, et favorisera un environnement propice à la participation active des communautés dans les régions afin de promouvoir le changement social et le dialogue, en renforçant la responsabilité des prestataires de services en ce qui concerne les services fournis.

22. Le nouveau programme a été élaboré en étroite consultation avec le gouvernement et les représentants de diverses parties prenantes (jeunes, personnes handicapées, personnes âgées) et d'organisations de femmes afin de garantir l'appropriation nationale du programme, son alignement sur les priorités nationales et la durabilité des résultats.

23. Le FNUAP mettra en œuvre le programme par le biais de la sensibilisation et du dialogue politique, de conseils politiques fondés sur des données probantes, de la gestion des connaissances, du renforcement des capacités et de partenariats, y compris la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière de santé sexuelle et reproductive, d'égalité des sexes, de vieillissement, d'intelligence démographique et de politiques de population.

24. En engageant les parties prenantes dans un dialogue de haut niveau en amont, dans la mise en œuvre du programme et dans le suivi et l'évaluation, le FNUAP tirera parti et renforcera les partenariats et les synergies avec le gouvernement, le parlement, les universités, le secteur privé, la société civile et les groupes de bénévoles (comme le réseau Y-Peer) afin de créer davantage de possibilités pour changer les comportements et transformer la vie des femmes, des jeunes et des personnes âgées.

25. Le programme de pays a été créé avec les principales parties prenantes et les représentants des groupes vulnérables, et sa conception est guidée par les principes de ne laisser personne pour compte, des droits de l'homme, d'égalité des sexes, de responsabilité et de transparence.

26. Le programme aidera le gouvernement à renforcer la préparation aux situations d'urgence dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la violence sexiste. Le FNUAP aidera le gouvernement et ses partenaires à évaluer les risques démographiques dans le cadre de la préparation et de l'intervention humanitaires.

27. Le programme de pays prendra en compte la situation dans le cadre de la pandémie COVID-19 et s'attaquera à ses conséquences pour le Bélarus, en se concentrant spécifiquement sur les plus vulnérables. Les interventions prévues seront ajustées pour assurer la continuité des services de santé et droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi que des services de lutte contre la violence fondée sur le sexe, et pour répondre aux besoins des femmes et des filles, des populations âgées et des personnes handicapées. L'utilisation de technologies numériques innovantes, mais également les partenariats existants et nouveaux avec le gouvernement, les donateurs, la société civile et le secteur privé contribueront à une réponse nationale globale à la pandémie.

28. Pour respecter l'engagement de haut niveau, le programme de pays se concentrera sur les points suivants : (a) renforcer les cadres juridiques pour faire progresser l'égalité des sexes et protéger les femmes, y compris les femmes handicapées et les personnes âgées, contre toute forme de violence ; (b) renforcer les systèmes de gestion et d'échange des connaissances en matière de santé reproductive et de collecte et d'analyse des données ; (c) mettre au point des outils et des mécanismes novateurs pour répondre aux besoins des laissés-pour-compte ; (d) créer des partenariats durables et des coalitions de parties prenantes pour traiter concrètement les questions de santé sexuelle et reproductive et d'égalité des sexes des personnes âgées, des jeunes et des personnes vivant dans les zones rurales ; et (e) élaborer des stratégies et des mécanismes de communication pour rendre les réalisations visibles et donner une voix à ceux qui sont les plus défavorisés.

A. Santé sexuelle et reproductive

29. *Produit 1.1. Renforcement des capacités à fournir des informations et des services intégrés de haute qualité en matière de santé sexuelle et reproductive pour les femmes et les jeunes, en particulier parmi les groupes vulnérables.*

30. Contribuant à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur l'accès à des services de santé de qualité pour tous, le FNUAP soutiendra le plein exercice de leurs droits en matière de procréation et l'utilisation de services intégrés de santé sexuelle et reproductive par toutes les femmes, en particulier les femmes handicapées, les femmes vivant dans des zones rurales et les femmes vivant avec le VIH : (a) convoquer des partenariats entre le gouvernement, les entreprises privées et le secteur des technologies de l'information et plaider pour le développement de registres nationaux et infranationaux de dépistage du cancer du col de l'utérus afin d'améliorer le dépistage des plus vulnérables ; (b) fournir une expertise internationale pour introduire une formation complète sur le cancer du col de l'utérus ; (c) aider le Ministère de la santé à établir un centre d'excellence sur la santé maternelle et promouvoir la collaboration Sud-Sud en matière de santé maternelle ; (d) renforcer la capacité des prestataires de santé à servir les survivants de la violence sexiste par une approche multisectorielle ; (e) adapter les cours internationaux de formation en ligne pour les prestataires de soins de santé afin d'améliorer la qualité des services, tels que la planification familiale, en particulier dans les zones rurales ; (f) aider le Ministère de la santé à introduire des outils modernes pour le suivi des soins obstétricaux, notamment un système de surveillance et d'intervention, et l'évaluation de la qualité ; et (g) apporter des solutions innovantes pour traiter les questions de santé reproductive, notamment la stérilité, en mettant l'accent sur les droits en matière de reproduction des personnes handicapées et de la population rurale.

31. *Produit 1.2. Amélioration des connaissances sur les modes de vie sains et les compétences vitales chez les femmes et les jeunes, en particulier les personnes handicapées, les personnes âgées et les habitants des zones rurales (y compris dans les zones touchées par Tchernobyl).*

32. Les interventions du FNUAP seront axées sur ce qui suit : (a) effectuer une analyse causale des comportements malsains chez les jeunes par le biais d'enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les comportements ; (b) mener des actions de sensibilisation de haut niveau pour promouvoir des modes de vie sains auprès de toutes les générations ; (c) créer une plateforme de partage des connaissances sur les modes de vie sains et les compétences vitales, y compris l'orientation vers les services de santé, la prévention de la violence sexiste, à l'intention des organisations de la société civile travaillant avec les populations vulnérables ; (d) soutenir des programmes novateurs destinés aux jeunes, en particulier aux filles ; (e) renforcer la solidarité intergénérationnelle en pilotant des centres de ressources, en mettant en œuvre des initiatives en faveur d'une vie saine axées sur les jeunes et les personnes âgées, en favorisant l'élaboration et l'utilisation d'informations claires sur la prévention de la violence sexiste, la santé et la prise en charge sociale dans les outils informatiques et les logiciels destinés aux personnes âgées. Le produit contribuera à l'augmentation des modèles de comportement plus sains et plus sûrs, y compris parmi les groupes les plus vulnérables, conformément à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

33. *Produit 2.1. Renforcement de la capacité multisectorielle à prévenir et à combattre la violence fondée sur le sexe en utilisant une approche continue dans tous les contextes, l'accent étant mis sur la sensibilisation, les données, la santé et les systèmes de santé, le soutien psychosocial et la coordination.*

34. Contribuant à la réalisation 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, concernant l'amélioration des politiques pour la réalisation des droits et l'amélioration de la qualité de vie et de la protection contre la violence sexiste, le FNUAP fournira des activités de sensibilisation et un soutien technique pour : (a) créer une plateforme de plaidoyer multipartite sur la violence domestique et sexiste, afin de parler d'une seule voix en faveur de la révision de la législation sur la violence domestique et sexiste ; (b) soutenir le Ministère de l'intérieur et le Ministère du travail et de la protection sociale dans la mise en place d'un système complet de prévention, de protection et de soutien des survivants de la violence domestique ; (c) renforcer les capacités des lignes d'assistance téléphonique et des refuges dans les régions et introduire des supports d'information conviviaux pour protéger et soutenir les personnes âgées et les personnes handicapées ; (d) établir un centre de connaissances à l'académie de l'intérieur pour répondre à la violence domestique aux niveaux national, régional et local et pour partager avec d'autres pays le modèle biélorussien de travail global avec les délinquants masculins ; (e) organiser des hackathons pour les jeunes afin de stimuler des solutions créatives pour lutter contre les stéréotypes sexistes et les normes sociales, et contre la violence domestique et la violence contre les femmes.

35. *Produit 2.2. Renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilité pour faire progresser l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux filles les moyens d'être protégées contre toute forme de violence et de discrimination*

36. Le FNUAP apportera un soutien technique et fera campagne pour : (a) la mise en œuvre d'un plan d'action national quinquennal pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au Bélarus, en utilisant les principes de budgétisation et d'analyse de genre pour la programmation ; (b) l'intégration d'un cours sur l'égalité des sexes dans le système national de formation continue et de développement professionnel des spécialistes du gouvernement et des fonctionnaires ; (c) la création d'une coalition d'organisations de la société civile des secteurs de la santé, de l'écologie, de l'éducation et du développement régional pour intégrer les principes et valeurs de l'égalité des sexes dans

leur programme ; (d) le soutien au Ministère du travail et de la protection sociale pour promouvoir, auprès des entreprises privées, les meilleures pratiques internationales en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et d'égalité des sexes sur le lieu de travail ; (e) le renforcement des partenariats avec les syndicats et les associations professionnelles pour aider les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à intégrer des politiques favorables à la famille sur le lieu de travail et à développer le partage des connaissances ; (f) le soutien à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour vieillir dans la dignité, en mettant l'accent sur une stratégie de communication contre la discrimination fondée sur l'âge, la promotion de l'éducation permanente et l'engagement civique de la population âgée, en particulier des femmes. En renforçant les cadres réglementaires pour la promotion de politiques sensibles à la dimension de genre et favorables à la famille et l'intégration des valeurs et des principes d'égalité entre les sexes, ce produit contribuera à la réalisation 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

C. Dynamique des populations

37. *Produit 3.2 Intégration des informations démographiques pour améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques, programmes et plaidoyers en matière de développement.*

38. Le FNUAP fournira un soutien technique et plaidera en faveur des éléments suivants : (a) renforcer les compétences et les connaissances du Comité national de statistique, du Ministère du travail et de la protection sociale et d'autres institutions gouvernementales, y compris dans les régions, pour identifier et analyser les tendances démographiques sur la base du recensement de 2019 et établir des projections démographiques ; (b) fournir une expertise internationale pour développer et appliquer des approches innovantes en matière de collecte de données et renforcer la gestion des données démographiques aux niveaux central, régional et local ; (c) soutenir le gouvernement dans l'évaluation des risques démographiques dans les situations d'urgence et de crise. Ce produit contribuera à la réalisation 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en renforçant les systèmes de gestion des données pour cibler tous les groupes de population, en se concentrant sur les plus vulnérables concernant les réponses liées au développement et en répondant à leurs besoins sur la base du principe « Ne laisser personne pour compte ».

III. Gestion du programme et des risques

39. La mise en œuvre et la gestion du programme de pays seront alignées sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La responsabilité de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable incombera à l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction du coordinateur résident des Nations Unies et en étroite coordination avec le gouvernement. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sera mis en œuvre par le biais de cadres de coopération par pays et de programmes des agences des Nations Unies, conformément aux priorités et aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des résultats et des produits. Les ministères et les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et les agences des Nations Unies mettront conjointement en œuvre les actions convenues pour atteindre les résultats décrits dans le présent Cadre de coopération.

40. Le Ministère des affaires étrangères coordonnera le programme de pays du FNUAP. Le FNUAP s'efforcera de maintenir des partenariats efficaces bien établis tout en recherchant de nouveaux partenaires sur la base de leur capacité à fournir des programmes de haute qualité conformément au plan de partenariat du bureau de pays. Le FNUAP collaborera avec les institutions gouvernementales, en tant que principaux partenaires dans la mise en œuvre du programme, les autorités locales, les organisations de la société civile, y compris les organisations religieuses, les organisations des Nations Unies et les médias.

41. Le FNUAP, le gouvernement et les organisations partenaires restent engagés et responsables de la réalisation des résultats escomptés du programme en effectuant conjointement le suivi, les examens et l'évaluation finale du programme, et ils veilleront à la mise en œuvre des recommandations d'audit.

42. Le bureau de pays a élaboré une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources visant à tirer parti des ressources des donateurs internationaux et bilatéraux, des nouveaux donateurs, du secteur privé et du gouvernement afin de mettre en œuvre le programme de pays. Dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre commun du plan stratégique, le FNUAP participera de manière proactive à des programmes et projets communs dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive, de la population et du développement, de l'égalité des sexes et de la jeunesse.

43. Le bureau de pays sera composé d'un directeur de pays non résident du FNUAP basé en Ukraine, d'un chef de bureau, d'un programme et d'un personnel de soutien financé par les budgets intégrés des institutions et des programmes. En raison de l'évolution vers la sensibilisation et les conseils politiques, et en vue de l'élargissement de la portée du programme, il sera nécessaire de renforcer le bureau de pays en le dotant d'un personnel spécialisé dans le suivi et l'évaluation, ainsi que d'une unité opérationnelle pour une gestion administrative et financière appropriée et opportune du portefeuille complexe de ressources géré par le bureau.

44. Le programme utilisera l'appui technique et programmatique intégré fourni par le FNUAP au siège et au niveau régional, ainsi que la coopération avec d'autres bureaux de pays.

45. Les facteurs de risque externes qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre du programme sont notamment les suivants : (a) un environnement d'aide internationale en mutation, avec des sources de financement limitées ; (b) une opposition croissante à la santé sexuelle et reproductive et à l'égalité des sexes ; (c) des situations humanitaires et de crise qui négligent la violence sexiste ainsi que les besoins en matière de santé reproductive. Le FNUAP s'attaquera à ces problèmes en adoptant des approches novatrices pour la mobilisation des ressources ; en renforçant les partenariats ; en faisant participer davantage les populations vulnérables à la prise de décisions ; en intensifiant les activités de sensibilisation et de communication ; en mettant en place un système de responsabilisation solide ; en prenant la tête des efforts de prévention et de lutte contre la violence sexiste dans le pays ; et en menant une politique démographique et une analyse des risques.

46. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

47. La crise de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences nécessiteront une surveillance constante des risques connexes et pourraient nécessiter des ajustements dans la mise en œuvre du programme de pays et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Une autre hypothèse est que l'impact socio-économique négatif de la pandémie de coronavirus n'entraîne pas une situation d'urgence nationale, auquel cas, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de pays devra adapter son cours et son contenu.

IV. Suivi et évaluation

48. En tant que partie intégrante du Cadre de coopération, la mise en œuvre du programme sera régulièrement évaluée avec le gouvernement, les Nations Unies, les partenaires du développement et de la société civile pour sa contribution à la réalisation du Programme 2030. Les rapports seront établis conformément au cadre de résultats et de

ressources et suivront le plan de suivi et d'évaluation spécialement élaboré aux fins du suivi des résultats obtenus.

49. Pour évaluer le programme de pays et sa contribution à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP a élaboré un plan d'évaluation chiffré identifiant les délais, les objectifs et les coûts de l'évaluation. Une évaluation finale externe sera réalisée par un consultant indépendant afin d'examiner les résultats du programme de pays pendant la mise en œuvre. L'évaluation finale sera synchronisée avec les évaluations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin d'éviter les doubles emplois. L'évaluation finale sera utilisée à la fois comme un outil de responsabilisation et comme une contribution à la formulation du programme stratégique de pays ultérieur.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE BÉLARUS (2021-2025)

PRIORITÉ NATIONALE : Développement résilient des familles et croissance de qualité du potentiel humain ; emploi productif et revenu décent ; transformation numérique et diffusion des innovations				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2025, tous les citoyens, y compris les jeunes générations et les groupes vulnérables, bénéficieront d'un meilleur accès à des services de santé de qualité, à une éducation inclusive et axée sur le marché du travail, à un système de protection sociale amélioré et à des approches plus réparatrices de la justice				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Santé sexuelle et reproductive				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : <ul style="list-style-type: none"> • La mortalité due au cancer du col de l'utérus a diminué de 25 % Niveau de référence 2019 : 3,5 pour 100 000 ; Niveau cible 2025 : 2,9 pour 100 000	Produit 1.1 : Renforcement des capacités à fournir des informations et des services intégrés de haute qualité en matière de santé sexuelle et reproductive pour les femmes et les jeunes, en particulier parmi les groupes vulnérables.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes incluses dans les programmes organisés de dépistage du cancer du col de l'utérus <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 80 000 femmes • Pourcentage de femmes des zones rurales utilisant les services de planning familial dans les établissements de soins de santé primaires (fournis par les médecins généralistes et/ou les sages-femmes) <i>Niveau de référence</i> : 0 % ; <i>Niveau cible</i> : 40 % • Nombre de régions offrant des services complets de santé sexuelle et reproductive entièrement accessibles aux personnes handicapées, avec un personnel formé <i>Niveau de référence</i> : 2 ; <i>Niveau cible</i> : 7 	Ministère de la santé, Université de médecine du Bélarus, Académie de médecine du Bélarus pour les études post-universitaires, institutions médicales du Bélarus au niveau central, réseau Y-Peer, niveaux régional et local, autorités régionales et locales, OMS, ONUSIDA, IFI	1,68 million de dollars (0,68 million provenant de ressources ordinaires et 1 million d'autres ressources)
	Produit 1.2 : Amélioration des connaissances sur les modes de vie sains et les compétences vitales chez les femmes et les jeunes, en particulier les personnes handicapées, les personnes âgées et les habitants des zones rurales (y compris dans les zones touchées par Tchernobyl).	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de jeunes utilisant la plateforme de partage des connaissances sur les modes de vie sains et les compétences vitales <i>Niveau de base</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> 25 % • Une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques est menée auprès des populations clés : <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui • Part des personnes de plus de 65 ans pratiquant régulièrement des activités sportives saines : <i>Niveau de référence</i> : 22 ; <i>Niveau cible</i> : 27 	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère des situations d'urgence, Ministère de l'information, institutions médicales biélorusses aux niveaux central, régional et local, autorités régionales et locales, Organisations de la société civile, partenaires du secteur privé, plateformes de financement communautaire, OMS, UNICEF	
PRIORITÉ NATIONALE : Développement résilient des familles et croissance de qualité du potentiel humain ; emploi productif et revenu décent ; environnement commercial développé et infrastructures résilientes et durables				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2025, les améliorations en matière de collecte de données, de politiques d'égalité entre les hommes et les femmes et de budgétisation prenant en compte les enfants et les femmes ont créé les conditions permettant aux hommes et aux femmes de tous âges, y compris ceux âgés de 65 ans et plus, ainsi qu'aux filles et aux garçons, de mieux exercer leurs droits et d'améliorer leur qualité de vie				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Égalité des sexes et autonomisation des femmes				

<p>Indicateur de réalisation énoncé dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par âge et lieu de survenance : <i>Niveau de référence</i> 2016 : 18,9 % ; <i>Niveau cible</i> : 2030 ; <1 % (Élimination de la violence sexiste) 	<p>Produit 2.1 : Renforcement de la capacité multisectorielle à prévenir et à combattre la violence fondée sur le sexe en utilisant une approche continue dans tous les contextes, l'accent étant mis sur la sensibilisation, les données, la santé et les systèmes de santé, le soutien psychosocial et la coordination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une enquête sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles est menée, les résultats sont publiés <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui Taux de prévalence de la violence physique et psychologique à l'égard des femmes et des filles de 15 ans et plus <i>Niveau de référence</i> : 33 % des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie (résultats de l'enquête 2018) ; <i>Niveau cible</i> : 23 % Pourcentage d'établissements publics de santé et d'aide sociale offrant un ensemble de services essentiels aux survivants de la violence sexiste dans toutes les régions du pays <i>Niveau de référence</i> : 10 % ; <i>Niveau cible</i> : 60 % (avec ventilation par région) 	<p>Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère de l'intérieur, Comité national des statistiques, Bureau du procureur général, Ministère de la santé, Ministère des affaires étrangères, Autorités régionales et locales, Organisations de la société civile, PNUD, UNICEF, ONU-Femmes.</p>	<p>2,05 millions de dollars (0,35 million provenant de ressources ordinaires et 1,7 million d'autres ressources)</p>
	<p>Produit 2.2 : Renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilité pour faire progresser l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux filles les moyens d'être protégées contre toute forme de violence et de discrimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> Révision de la législation sur la prévention de la violence domestique conformément aux normes internationales et adoption <i>Niveau de référence</i> 2020 : Non ; <i>Niveau cible</i> 2025 : Oui Modèle familial sensible au genre intégré dans le Plan national sur l'égalité des sexes pour 2021-2025 et utilisé par les entreprises <i>Niveau de référence</i> : Non, 2 entreprises ; <i>Niveau cible</i> : Oui, 100 entreprises Part des personnes de plus de 65 ans ayant une attitude positive de la population générale envers les personnes âgées : <i>Niveau de référence</i> : 78 ; <i>Niveau cible</i> : 88 	<p>Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère des finances, Université d'État du Bélarus, autres universités, instituts de recherche, autorités régionales et locales, Organisations de la société civile, PNUD, SFI, BM</p>	
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Développement résilient des familles et croissance de qualité du potentiel humain ; emploi productif et revenu décent ; environnement commercial développé et infrastructures résilientes et durables</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2025, les améliorations en matière de collecte de données, de politiques d'égalité entre les hommes et les femmes et de budgétisation prenant en compte les enfants et les femmes ont créé les conditions permettant aux hommes et aux femmes de tous âges, y compris ceux âgés de 65 ans et plus, ainsi qu'aux filles et aux garçons, de mieux exercer leurs droits et d'améliorer leur qualité de vie</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Dynamique des populations</p>				
<p>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur national ODD 17.18.1.1 : Le nombre d'indicateurs globaux 	<p>Produit 3.1 : Intégration des informations démographiques pour améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques, programmes et</p>	<ul style="list-style-type: none"> La deuxième vague de l'enquête « Génération et genre » est menée, les résultats sont publiés <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui La base de données nationale sur les statistiques démographiques pour le développement socio-économique au niveau central, régional et local est mise à jour et élargie avec de nouveaux indicateurs 	<p>Comité national de statistique, Ministère des affaires étrangères, Ministère du travail et de la protection sociale, université d'État du Bélarus, autres universités, instituts de recherche, Organisations de la société civile,</p>	<p>1,67 million de dollars (0,37 million provenant de ressources ordinaires et 1,3 million</p>

<p>formés pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable (unités) <i>Niveau de référence</i> 2019 : 91 ; <i>Niveau cible</i> : 93</p>	<p>plaidoyers en matière de développement</p>	<p>démographiques <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques, stratégies et plans d'action de développement social prenant en considération/intégrant la faible fécondité, le vieillissement et l'analyse de genre basée sur l'approche du cycle de vie <p><i>Niveau de référence</i> : 1 ; <i>Niveau cible</i> : 5</p>	<p>secteur privé, autorités régionales et locales, CEE-ONU</p>	<p>d'autres ressources)</p>
--	---	--	--	-----------------------------